



**Commission Paritaire Spéciale des IAE  
de l'Office National des Forêts  
6 novembre 2019**

**Déclaration liminaire d'EFA-CGC**

Cette CPS de fin d'année sera la dernière se déroulant dans le cadre des textes régissant les CAP avant la loi dite de « modernisation de la fonction publique ».

En effet, à partir de janvier 2020 et conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, un certain nombre de prérogatives des CAP, notamment en termes de mobilités et d'avancement, n'existeront plus. La présente Commission spéciale sera-t-elle maintenue, ou bien son existence prendra-t-elle fin en même temps que disparaissent les sujets qu'elle est chargée d'examiner ?

La DRH nous a promis, main sur le cœur et depuis trois ans, d'associer les représentants des personnels à l'élaboration des listes d'avancement (tableau pour les divisionnaires, liste d'aptitudes...). Doit-on voir dans le fait que cette année encore, cette promesse ne soit pas tenue, une façon cynique pour l'administration d'anticiper la disparition pure et simple de notre instance ?

Le recrutement interne de nouveaux IAE a été entravé par le refus de la DRH d'informer ses personnels de l'ouverture d'un examen professionnel par le ministère. Avec la fin des recrutements d'élèves ingénieurs fonctionnaires, quelques années à peine après les avoir relancés, doit-on y voir plus largement une préfiguration de la fin des IAE à l'ONF ?

Alors que le contexte forestier est inquiétant au niveau sanitaire en raison du changement climatique et des attaques de ravageurs, l'avenir même de la forêt ne nécessite-t-il pas un surcroît d'ingénierie technique pour faire face aux défis à venir ? Le recrutement de nouveaux personnels avec une solide formation technique nous semble une nécessité absolue !

**Paris le 6 novembre 2019,**

Les représentants EFA-CGC à la CPS IAE de l'ONF